



FICHE D'INSCRIPTION INDIVIDUELLE

Plus d'infos : Julien 06 80 44 67 05 ou www.dmal.fr

Nom / Prénom			
Date de Naissance :			
Adresse :			
Ville :			
Tél :		Profession :	
Email :(en majuscule)			

Niveau Débutant JEUDI		Niveau Inter/Avancé LUNDI	
SALSA BACHATA	20h15 21h00 <input type="checkbox"/>	SALSA BACHATA	20h15 21h00 <input type="checkbox"/>
DANSES DE SALON	21h00 21h45 <input type="checkbox"/>	DANSES DE SALON	21h00 21h45 <input type="checkbox"/>
ROCK N ROLL	21h45 22h30 <input type="checkbox"/>	ROCK N ROLL	21h45 22h30 <input type="checkbox"/>

Tarif Inscription individuelle

1 cours	189 €	3 fois 63 €	Tarifs semaine du 10 au 15 septembre 2018 *	170,10 €	3 fois 56,70 €
2 cours	309 €	3 fois 103 €		278,10 €	3 fois 92,70 €
3 cours	399 €	3 fois 133 €		359,10 €	3 fois 119,70 €
PASS Tous Cours 4 à 6 cours	480 €	3 fois 160 €		432 €	3 fois 144 €

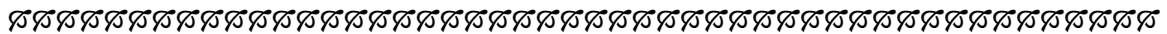
*Tout règlement perçu hors de ces dates ne pourra bénéficier de la remise de 10%

+ ADHESION
20 € / Famille (CCPB*)
30 € / Famille (Hors CCPB*)

Chèques à l'ordre du « Conservatoire de Santeny ».

* Encaissement le :	octobre	janvier	avril	Banque
N° des chèques :	
Montant :

- A fournir :** : 1 enveloppe timbrée
 : Un certificat médical d'aptitude à la pratique de la danse de couple.
 : 1 photo d'identité (pour la fiche d'inscription).



REGLEMENT INTERIEUR

Les personnes ayant réglé leur cotisation annuelle sont adhérentes de l'association. L'adhésion est valable à compter du jour de l'inscription, elle comprend une assurance responsabilité civile. L'assurance individuelle accident n'est pas incluse (Généralement comprise dans votre contrat multirisque habitation !)

La cotisation est exigible en totalité dès l'adhésion. Une facilité de paiement en 3 fois peut être toutefois accordée aux adhérents avec encaissement en octobre, janvier, et avril de l'année en cours.

Elle ne peut faire l'objet d'un remboursement, d'une négociation ou d'une cession. Il y aura un report des cotisations sur l'année suivante dans les cas ci-après : grossesse, maladie et accident > à 3 mois, certificat médical à l'appui. En cas de déménagement en cours d'année, le remboursement, au prorata, aura lieu sur présentation d'un justificatif.

Tout trimestre commencé est dû.

En cas d'annulation des cours, faute d'inscrits, ceux ci seront annulés et remboursés au prorata des cours effectués.

Les cours sont collectifs et réservés aux danseurs et danseuses à jour de leur cotisation. La saison comprend en moyenne 30 à 32 cours. La saison commence le 10 septembre de l'année en cours et se termine vers le 30 juin de l'année suivante. Il n'y a pas de cours les jours fériés ni pendant les vacances scolaires.

La durée de chaque cours est de 45 minutes. Le changement de partenaire est de règle. La 1ere semaine de cours est offerte.

En cas de longue absence ou d'inscription en cours d'année, le professeur se réserve le droit de vous demander de prendre des cours particuliers pour une remise à niveau, afin de ne pas pénaliser le reste du groupe.

L'association décline toute responsabilité en cas de perte ou de vol dans la salle de cours.

Il est formellement interdit de fumer dans la salle de cours.

Le changement de chaussures, adaptées à la salle, est obligatoire.

J'autorise le Conservatoire de Santeny, le site Internet www.dmal.fr et la page Facebook « Dance Music Cie, à publier ma (ou mes) photographies sur son site Internet ou sur une plaquette.

L'adhérent(e) s'engage à respecter intégralement les conditions du présent règlement intérieur.

A :, le

Signature de l'adhérent(e)

La Présidente

***CCPB = Mandres, Marolles, Périgny, Varennes-jarcy, Villecresnes**

Comment nous avez vous connu ?

1. Bulletin municipal
2. Forum Association
3. Boîtes aux lettres
4. Internet
5. Bouche à oreille
6. Autres : préciser.....